

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de décembre à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Michel BONNET (suppléant de Bernard MIRAMOND), Alain GLADE, Jean-Charles BALARDY (suppléant de Jean-Luc CANTALOUBE), Lucien BIAU, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Gérard PORTES.
Mmes Eva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
MED-LCL Marie-José JEGOU et le CNE Philippe SIGUIER, l'ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), CDT Jacques SALVADOR, LTN Yannick FERRIE, M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participant à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.
M. Michel FRANQUES, Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS.
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 24 novembre 2025.

RAPPORT N°061/CA-12/2025

OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Considérant d'une part l'article L.1612-1 du CGCT selon lequel, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; cette autorisation devant préciser le montant et l'affectation des crédits.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

Considérant d'autre part que, dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'article L. 5217-10-9 du CGCT prévoit que, lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Sur la base suivante,

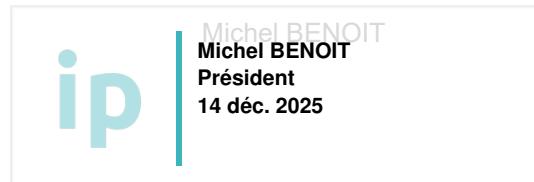
AFFECTATION	TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS 2024	PROPOSITION OUVERTURE DE CRÉDITS
COMPTE 165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	15 000,00 €	3 750,00 €
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 056,00 €	57 764,00 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 250 621,00 €	562 655,00 €
CHAPITRE 23 TRAVAUX EN COURS	1 697 711,12 €	424 427,00 €
OPÉRATION 22AP24-112 PLAN VÉHICULES 2022-2026 (AP 24)	3 202 000,00 €	1 067 333,00 €
OPÉRATION 202301 RÉNOVATION BÂTIMENTAIRE 2023-2027 (AP 25)	199 950,00 €	66 650,00 €
OPÉRATION 202302 CONSTRUCTION CSP CASTRES (AP 26)	6 797 600,00 €	2 265 866,00 €
OPÉRATION 202304 PACTE CAPACITAIRE FEUX DE FORET (AP 27)	2 485 000,00 €	828 333,00 €
OPÉRATION 202411 PARC INFORMATIQUE (AP28)	40 000,00 €	13 333,00 €
OPÉRATION 202502 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES (AP30)	255 000,00 €	85 000,00 €
OPÉRATION 202503 COMPLÉMENT PLAN VÉHICULES (AP 24)	535 000,00 €	178 333,00 €
OPÉRATION 202504 PROGRAMME IMMOBILIER (AP 31)	300 000,00 €	100 000,00 €
OPÉRATION 202505 NEXSIS 18-112 (AP29)	20 000,00 €	6 666,00 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement éventuellement nécessaires en 2026 avant le vote du budget primitif, pour les montants et affectations définis ci-dessus.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité